



# LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT

MAI 2010

Président d'honneur : L.-P. Cauvin

## Conseil d'administration :

J.-P. Gabireau, Président  
S. Bédos, Vice-Président, Secrétaire  
A. Bizot, Trésorière  
Y. Bouttes, F. Chevallier, M. Madec,  
Ph. Pérez, administrateurs.

## SOMMAIRE

- Éditorial : Hommage à Rachel Carson (p. 1)
- Opération StoPub (p. 2)
- Interventions dans les enquêtes publiques (p. 3)
- L'éclairage public (p. 4)
- Nos enfants nous accuseront (p. 4)
- Des lavables... sinon rien ! (p. 4)

## DVDthèque

Des films et des documentaires  
sur l'écologie  
sont disponibles  
sur simple demande  
pour un prêt gratuit  
aux Adhérents  
de l'Association

## Sermaise Environnement

Association pour la protection  
de l'environnement  
et l'amélioration de l'habitat

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 26.10.1972  
enregistrée sous le numéro 0911000192  
publiée au *Journal Officiel* du 18 novembre 1972  
agrée par arrêtés du Préfet de l'Essonne  
n°s 92-3166 et 92-3167 du 5 octobre 1992

Siège : Mairie de Sermaise (Essonne)

Siège administratif :  
18, rue de la Grosse-Haie,  
91530 Sermaise

## Éditorial

### 2010 : Année Internationale de la Biodiversité

Il y a près d'un demi-siècle qu'aux Amériques paraissait le livre "Silent Spring", *Printemps silencieux* (1). Dénonçant l'usage de produits chimiques en agriculture, Rachel Carson, son auteur, biologiste et naturaliste, élabore une réflexion scientifique sur la situation de l'environnement. Cette réflexion aboutit à la publication de plusieurs ouvrages dès le début des années 1940. *Printemps silencieux*, paru début des années 1960, est traduit dans une quinzaine de langues différentes et diffusé à plus de 2 millions d'exemplaires. Il est le cri d'alarme que Rachel Carson jette à la face du monde. Il lui confèrera une notoriété internationale.

Les effets de la dissémination dans les milieux naturels de molécules chimiques sont mis à l'index. Leur impact sur l'agriculture, la pêche et l'alimentation et leur effet sur la réduction de la diversité de la vie nourrissent sa réflexion. La funeste influence des pesticides ayant une très longue durée de vie menace la planète d'un empoisonnement progressif et durable. La structure de son discours scientifique, ainsi que les corrélations statistiques sur lesquelles elle s'appuie justifient le lancement de son alerte sur les dangers encourus. Elle met de la sorte en évidence un constat (scientifiquement établi et validé) et les conséquences sanitaires avérées qui en résultent.

Le livre de Rachel Carson soulève des polémiques à n'en plus finir. Cet ouvrage est à l'origine de l'adoption des premières lois antipollution. Les enjeux financiers et économiques que se livre bouscule vaudra à Rachel Carson d'être qualifiée de folle, d'hystérique et d'incompétente. Elle sera vilipendée par l'establishment. Son manque de réflexion et sa sensiblerie étant, pour ses détracteurs, liées à sa condition de femme...

Le dichloro-diphényl-trichloroéthane, célèbre DDT, "produit miracle", est sur la sellette. De même que les parathion, naphthalène, aldrine, endrine, dieldrine et chlordane constitué d'heptachlore qui se transforme spontanément en époxyde heptachlorique. Bref, un ensemble de produits chimiques qui se combinent entre eux pour générer de nouvelles molécules. Toutes plus dangereuses les unes que les autres, certaines provoquent à très faible dose la nécrose et la désintégration des cellules hépatiques, voire la dégénérescence de divers organes... Nombre de ces molécules ont été interdites de fabrication et de vente. L'industrie chimique à su en inventer bien d'autres à des fins tout aussi lucratives et non moins nocives. Pionnière dans la mise en évidence de la réduction de la biodiversité, de la disparition de nombreuses espèces végétales et animales dont les oiseaux, elle a choisi pour titre à son ouvrage *Printemps silencieux*. Rachel Carson, scientifique éclairée, intègre et courageuse, a bien mérité d'être à l'honneur à l'occasion de l'Année Internationale de la Biodiversité.

(1) Éditions Wildproject.

# Opération StoPub

## Un bilan positif

Lors de la 4<sup>e</sup> édition de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est déroulée en novembre 2009, notre Association s'est engagée au côté du Ministère de l'Écologie et des collectivités ainsi qu'au côté des associations nationales.

L'association a distribué à l'ensemble de la population un autocollant StoPub, financé sur ses deniers à hauteur de 150 €, accompagné d'une note explicative publiée dans notre bulletin d'information *La Pomme Verte*.

Le bilan est positif, car c'est maintenant 113 foyers qui ont apposé sur leur boîtes aux lettres cet autocollant exprimant leur refus de toutes publicités non adressées contre 32 foyers avant l'opération.

C'est maintenant 18 % de la population qui refuse le bourrage de leur boîte aux lettres par des publicités non souhaitées. Un excellent bilan et nous félicitons les Sermaisiens qui se sont associés durablement dans cette démarche simple et efficace pour la réduction de nos déchets.

Nous vous communiquons ci-après les scores par hameau relevés en janvier 2010 comme nous nous y

étions engagés à le faire en novembre dernier (entre parenthèses les % des foyers refusant la publicité avant l'opération StoPub)

Bellanger : 22.92 % (4.17) ; Blancheface : 22.22 % (7.07) ; La Charpenterie : 19.02 % (6.52) ; La Bruyère : 16.67 % (0) ; Le Bourg : 14.78 % (0.87) ; Montfrix : 14.71 % (0) ; Le Mesnil : 13.51 % (6.31) ; Mondétour : 12.20 % (4.88).

L'économie, c'est l'équivalent de 5 tonnes de publicités qui ne sont plus à traiter par la collectivité.

Négligeant les frais supportés par notre Association pour la mise en œuvre de ce projet, nous avons demandé à la Commune de participer à hauteur de 50 % du coût de l'achat des autocollants ( soit 75 €).

Au regard des économies réalisées, le retour sur investissement est de quelques semaines pour la commune. Qui dit mieux !

Nous avons reçu de nombreux témoignages de soutien pour cette initiative et les félicitations pour le résultat très positif obtenu par les citoyens de notre Commune (Ministère de l'Écologie, Conseil Régional et Conseil Général).

## Nous voulons un dégrèvement sur la taxe d'enlèvement des déchets

En février 2010, nous avons adressé à Monsieur le Maire de notre Commune un courrier demandant que les éco-citoyens, refusant la publicité non adressée, bénéficient d'une réduction sur leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A ce jour nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Nous allons donc persévérer dans notre démarche et relancer l'ensemble des acteurs.

## Charte départementale de prévention des déchets

Sur proposition du Conseil Général, l'Association s'est engagée récemment aux côtés des communes et des associations ayant signé la charte de prévention des déchets. Nous ne manquerons pas de proposer des

solutions qui sont d'ailleurs en vigueur dans d'autres collectivités proches de la nôtre (le SEDRE, Syndicat d'enlèvement des déchets de la région d'Étampes).

**Face au non-respect du StoPub par certains diffuseurs, plusieurs interventions énergiques de Sermaise Environnement ont permis une prise en compte effective des autocollants :  
TOUT EST RENTRÉ DANS L'ORDRE DESORMAIS !...**

## Site pollué GERBER

Cela fait plus d'un an et demi qu'il n'y a pas eu de réunion publique afin que les services de l'Etat informent la population des résultats des analyses de l'eau et de l'air. La dernière réunion s'est tenue à La Grange le 30 octobre 2008.

D'ailleurs le compte rendu public de cette réunion ne nous est parvenu que plus de 6 mois après celle-ci, et ce malgré nos diverses relances.

La CLI (Commission Locale d'Information), présidée par notre Maire, n'est plus réunie, et ce depuis de nombreuses années.

La situation est figée, les services de l'Etat restent sur leur position (pas de travaux de dépollution, on laisse faire, on surveille, attendez 150 ans !).

Faute de réunion de la CLI, aucun dialogue n'est possible et aucune solution n'est proposée.

C'est désolant !

Notre association souhaite que la CLI soit relancée très rapidement, qu'une réunion publique soit programmée et que des solutions de dépollution soient enfin mises en œuvre.

Lors de la dernière Assemblée Générale de notre association, nous avons diffusé 3 vidéos des archives de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), diffusion appréciée par nos adhérents dont la plupart n'avaient aucune connaissance de l'ampleur de la catastrophe écologique subie depuis des décennies par notre commune.

Nous vous invitons à les consulter sur le site de l'INA.

<http://www.ina.fr/>

Taper Sermaise dans le cadre « Rechercher vidéo », vous accéderez aux vidéos :

- Usine Produit Chimique de Sermaise du 17 Décembre 1972
- Stains, visite surprise Ségolène Royal du 29 Janvier 1993

Taper Bonneuil dans le cadre « Rechercher vidéo », vous accéderez à la vidéo :

- Déversement de camions à Bonneuil du 29 Octobre 1973

# INTERVENTIONS DANS LES ENQUÊTES PUBLIQUES

*Dans le cadre de ses activités statutaires, au service de l'intérêt général, et particulièrement de sa mission de veille écologique, au cours de l'année 2009, notre Association a émis des avis motivés sur plusieurs enquêtes publiques.*

*Vous trouverez ci-dessous un résumé synthétique de ces interventions.*

## **Enquête publique sur l'épandage de digestats (déchets ultimes issus de la méthanisation) sur les terres agricoles de notre région, et notamment certaines situées sur notre Commune**

Suite à une demande présentée par la Société Bionerval pour l'exploitation à Étampes, sur le site Saria, d'une installation de méthanisation de matières organiques et d'épandage de digestats sur des terres agricoles, dont certaines sur le territoire de notre Commune, une enquête publique a été ouverte.

Étant vigoureusement opposés à la délivrance d'une telle autorisation, nous avons, dans le cadre de cette enquête publique, émis un avis défavorable afin que le Préfet ne délivre pas cette autorisation. S'agissant d'inclure des ordures ménagères, des boues et graisses de station d'épuration aux matières premières dans les digesteurs, lesquelles se retrouveraient *in fine* dans les digestats, nous estimons que la mise œuvre de ce pro-

cessus est inacceptable et qu'il est du devoir de notre association de s'y opposer. Les ordures ménagères contenant entre autres des verres et plastiques seraient broyés et entreraient comme matière première dans le digesteur. Les micros particules de verres et de plastiques, parties intégrantes des digestats, seraient épanchées sur les terres agricoles. En ce qui concerne les boues et graisses des stations d'épuration, celles-ci contiennent des métaux lourds, des polluants organiques, des agents pathogènes, des molécules de médicaments et antibiotiques. Tous ces constituants particulièrement dangereux pollueraient durablement les terres agricoles, les rivières et les nappes phréatiques.

## **Enquête publique relative au projet de PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), et notamment la création d'un Centre d'Enfouissement Technique (décharge) à Grosliou sur la Commune d'Allainville-aux-Bois.**

Notre Association, dans son avis motivé, a demandé le retrait de ce site du projet de PREDMA. Ce projet n'est pas conforme aux engagements du Grenelle de l'environnement, car il est trop éloigné du gisement de production des déchets. Une atteinte grave aux intérêts

des agriculteurs et de l'agriculture (destruction de terres agricoles, qualités des produits), une pollution de la nappe phréatique. Le risque de pollution des sources de l'Orge est tel que notre engagement contre ce projet ne peut être que total.

## **Enquête publique relative à la révision du P.O.S. de la Commune de Saint-Escobille**

Le Préfet voulant autoriser l'ouverture d'une décharge à Saint-Escobille, qu'il a estimé comme étant un projet d'intérêt général (PIG), entend imposer au Conseil municipal une révision de son Plan d'occupation des sols. Depuis des années les associations, dont Sermaise Environnement, la population et les élus sont contre ce projet de création de ce Centre d'Enfouissement Technique. Ce projet est contraire à la loi en raison de son emplacement par rapport au gisement de déchets qu'il accueillerait. Il est également contraire au relevé de conclusions du Grenelle de l'Environnement. Nous avons également pris en compte les risques certains de pollution de la nappe de Beauce, vitale pour l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble de la popula-

tion de la Région parisienne. Des dommages sont à craindre pour la santé des populations environnantes (émanation de gaz toxiques et cancérigènes). Une telle installation serait également nuisante pour l'agriculture de proximité. Nous voulons que les principes de prévention des déchets issus des conclusions du Grenelle de l'Environnement soient mis en place par les collectivités en charge des déchets (ramassage et traitement) d'ici 2012, afin de promouvoir leur réduction. Faisant suite à notre opposition à la fois au projet initial et au PIG édicté par le Préfet, nous nous sommes prononcés contre cette modification du POS dans le cadre de cette enquête.

## **Enquête publique relative au relèvement des altitudes d'arrivée et portant modification des couloirs aériens des avions à destination d'Orly par vent d'Est.**

Au vu du dossier, le projet nous paraissait intéressant, car il correspondait bien à une des propositions du Grenelle de l'environnement, à savoir relever le point d'arrivée, dénommé FAP, permettant de reculer plus au Sud le couloir aérien à l'arrivée sur Orly. Lors d'un premier examen, nous avons considéré que ce projet pouvait conduire à une réduction des nuisances sonores impactant une population moindre. C'était un leurre

destiné à faire accepter implicitement aux populations un accroissement du trafic. À cette supercherie démasquée, il convient d'ajouter le fait qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les élus, les populations riveraines et les associations avant le lancement de ce projet. Pour l'ensemble de ces raisons réunies, nous avons estimé que tout cela était inacceptable, nous avons en conséquence émis un avis défavorable sur ce projet.

## L'éclairage public

Comme dans beaucoup de petites communes, l'éclairage public n'est pas très performant dans notre village, quand il n'est pas inexistant par endroit. Constitué de différents types de lampadaires ou d'applique, de poteaux, rajoutés au fil du temps, et de câbles qui barrent les paysages. Bon nombre de Sermaisiens, perplexes, observent la modernisation de l'éclairage dans les petits bourgs environnants (Saint-Chéron, les Granges-le-Roi, Roinville, Boissy-le-Sec). Ils sont dans l'attente. La rénovation, un grand chantier, dans le temps, complexe, où il faut investir pour l'avenir, faire les bons choix. L'éclairage public représente 40 % du budget électricité d'une commune. La consommation est optimisée en utilisant des technolo-

gies plus modernes (lampes haute pression, réducteurs de puissance, allumage et extinction pilotées à distance par des horloges astronomiques, des cellules et des détecteurs de présence infra-rouge), par la réduction de la hauteur des mâts, l'utilisation de luminaires haute performance. Éclairer juste, c'est supprimer les sur-éclairages, promouvoir le raisonné pour favoriser l'alternance jour/nuit du vivant, les plantes, les hommes, les animaux. L'énergie va devenir rare, c'est aux collectivités locales de montrer la voie. Enfin la rénovation de l'éclairage public, c'est l'occasion unique d'enfourer une bonne fois pour toutes les affreux réseaux électriques et téléphoniques. Alors, pourquoi pas "cheu nous" à Sermaise !

## Nos enfants nous accuseront

Le Centre culturel René-Cassin sera mis par la Mairie de Dourdan, le 17 septembre prochain, à 20 h, à la disposition des associations de protection de l'environnement, regroupées au sein de la FAVO, pour la projection publique gratuite d'un documentaire long-métrage traitant de l'environnement et de l'alimentation.

Réalisé par Jean-Paul Jaud, ce documentaire d'une durée de une heure quarante-sept, qui a pour titre "Nos enfants nous accuseront", raconte la courageuse initiative d'une municipalité du Gard, Barjac, qui décide

d'introduire le bio dans la cantine scolaire du village. Le réalisateur brosse un portrait sans concession sur la tragédie environnementale qui guette la jeune génération : l'empoisonnement de nos campagnes par la chimie agricole (76 000 tonnes de pesticides déversées chaque année sur notre pays) et les dégâts occasionnés sur la santé publique.

Un seul mot d'ordre : ne pas seulement constater les ravages, mais trouver tout de suite les moyens d'agir pour que, demain, nos enfants ne nous accusent pas.

## Des lavables... sinon rien !

Les parents ont le choix pour leur bébé entre l'usage de couches jetables et celui de couches lavables. Par mesure de facilité, la plupart des familles choisissent les couches jetables, ne serait-ce qu'en raison de changes moins fréquents.

À la question de savoir quel est, dans ce choix, celui qui est le plus écologique, le plus économique, le plus sain pour le bébé. Une seule réponse s'impose : la couche lavable.

Pourquoi ?

Écologiquement : la couche jetable à un impact très important en terme de déchets. On estime qu'un enfant garni de couches jetables génère en moyenne une tonne de déchets de sa naissance à l'âge de 3 ans. Sans entrer dans le détail des procédés et des techniques mis en œuvre pour la fabrication de couches jetables, il n'est point besoin de réfléchir beaucoup pour se rendre compte que l'empreinte écologique est maximale.

Économiquement : selon des études et mesures comparatives sérieuses et très précises, la couche jetable reviendrait en coût d'achat global dix fois plus cher que la couche lavable. Cela

étant considéré dans un laps de temps allant de la naissance à l'âge de 3 ans.

S'agissant de l'aspect sanitaire, disons que, sur ce plan, il n'y a aucune comparaison. Que les couches jetables soient bio, écologiques, biodégradables, traditionnelles, classiques, parfumées..., elles présentent toutes des risques sanitaires élevés pour l'enfant. Ces couches jetables sont un véritable cocktail de pétrochimie, quoiqu'en disent les industriels et les circuits de distribution. Personne n'ignore qu'elles contiennent de la dioxine résultant du blanchiment des pâtes à papier, des phénols, du furane, du polyacrylate de sodium (produit absorbant), du tributyl étain et autres molécules toxiques et dangereuses qui migrent au travers de la peau pour pénétrer dans l'organisme. Le contact prolongé de la peau avec les urines et les selles est responsable pour l'essentiel de l'érythème fessier dont souffrent nombre de bébés.

Conclusion : pour le confort de tous, et surtout celui des bébés : des couches lavables et rien d'autre !

### BULLETIN D'ADHÉSION / COTISATION

Nom .....Prénoms.....

Adresse .....

Téléphone ..... Courriel .....

*Adhère à Sermaise Environnement, 18, rue de la Grosse-Haie, 91530 Sermaise*

Cotisation individuelle 15 €

Adhésion soutien 25 € +

Cotisation couple 20 €

Cotisation Jeune (10-18 ans) 5 €

Établir les chèques à l'ordre de Sermaise-Environnement